Communauté Francaise

Ministère de l'Education, de la
Recherche et de la Formation.

Direction Générale de la Formation,
de la Promotion Sociale , de
l'Enseignement à Distance et des
Allocations et Prêts d'Etudes.

Service de l'Enseignement
de Promotion Sociale.

1040 Bruxelles , le 23 Oct 96
Rue de la Science , 43
02 / 238.86.11

Monsieur Jacques Lefere
Administrateur délégué
CPEONS

Rue des Halles, 13
1000 Bruxelles

Ref.: YD / Dossier pédagogique 1756

Objet : Dossiers pédagogiques de Régime 1
----- Unité de formation : FORMATION CONTINUEE DES ENSEIGNANTS EN LANGUES: UTILISATION DE L'OUTIL INFORMATIQUE DANS L'ENSEIGNEMENT DES LANGUES
Classement : ENSEIGNEMENT SUPERIEUR PEDAGOGIQUE DE PROMOTION SOCIALE DE TYPE COURT
Code Référence : 982100U36C1

Monsieur l'Administrateur Délégué,

J'ai l'honneur de vous faire parvenir en retour, avec accord provisoire, le dossier pédagogique relatif à l'unité de formation mentionnée sous rubrique.

Veuillez agréer, Monsieur l'Administrateur Délégué, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Directeur d'Administration f.f.

C. Schmit

Toute demande de renseignements relative à l'objet de la présente peut être obtenue auprès de Mme Steels(02/238.86.44) ou Mr Dejardin(02/238.87.24)

1756 - U -

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE - REGIME 1

DOCUMENT 8 bis **DOSSIER PEDAGOGIQUE** **UNITE DE FORMATION**

1. La présente demande émane du réseau :

O (1) Communauté française *O (1) Libre confessionnel*
● (1) Provincial et communal *O (1) Libre non confessionnel*

Identité du responsable pour le réseau : Date et signature (2) :27 mai 1996
(2)J. LEFERE, Administrateur - délégué

2. Intitulé de l'unité de formation : (2)
[redacted] : Formation continuée des enseignants en langues : utilisation de l'outil informatique dans l'enseignement des langues

CODE (3) 982100 U 36 C 1

3. Finalités de l'unité de formation : Reprises en annexe n° 1 de 1 page(s) (2)

4. Capacités préalables requises : *Reprises en annexe n° 2 de * page(s) (2)*

5. Classement de l'unité de formation :

O (1) Enseignement secondaire de : *O (1) transition* *O (1) qualification*
du degré : *O (1) inférieur* *O (1) supérieur*

● (1) Enseignement supérieur de type court *O (1) Enseignement supérieur de type long*

Pour le classement de l'unité de formation de l'enseignement supérieur			
Proposition de classement (1)		*Classement du Conseil supérieur (1)*	
Technique	*O*	*Technique*	*O*
Economique	*O*	*Economique*	*O*
Paramédical	*O*	*Paramédical*	*O*
Social	*O*	*Social*	*O*
Pédagogique	●	*Pédagogique*	●
Agricole	*O*	*Agricole*	*O*

Date de l'accord du Conseil supérieur : 28.05.96.
Signature du Président du Conseil supérieur :

6. Caractère occupationnel : O (1) oui ● (1) non

7. Constitution des groupes ou regroupement : *Repris en annexe n° 3 de 1 page(s) (2)*

8. Programme du (des) cours : *Repris en annexe n° 4 de 1 page(s) (2)*

9. Capacités terminales : *Reprises en annexe n° 5 de 1 page(s) (2)*

10. Chargé(s) de cours : *Repris en annexe n° 6 de 1 page(s) (2)*

---

(1) Cocher la mention utile
(2) A compléter
(3) Réservé à l'Administration

D 8 BIS/UF : au 01.03.96

11. Horaire minimum de l'unité de formation :

CODE (3): 98.21.00U.36.C1

Horaire minimum :

1. Dénomination du (des) cours (2)	Classement du(des) cours (2) (4)	Code U (2) (5)	Nombre de périodes (2)
Rencontres et séminaires professionnels	CT	B	12
Laboratoire d'informatique	CT	S	20
2. Part d'autonomie	XXXXXXXX	P	8
		Total des périodes	40

12. Réservé au Service d'inspection :

a) Observation(s) de l'(des) Inspecteur(s) concerné(s) relative(s) au dossier pédagogique [annexe(s) éventuelle(s)] :

avis défavorable
N. annexe Gfoortal
Remarques rencontrées Gfoortal

Voir annexe
Le 25.09.96
LAMOTTE

Programme indiqué de l'enseignement
Le 30.09.96
Ph. Lacroisey

Modifications apportées O.K.
17/10/96

Si le p.o. date les annexes
Alors Avis favorable
14.10.96
LAMOTTE

24-09-1996

b) Décision de l'Inspecteur coordonnateur relative au dossier pédagogique :

ACCORD PROVISOIRE - PAS D'~~ACCORD~~

11-10-1996

En cas de décision négative, motivation de cette dernière :

Date : 22 OCT. 1996

Signature : A. COLLINET INSP. COORD.

(2) A compléter
(3) Réservé à l'Administration
(4) Soit CG, CS, CT, CTPP, PP ou CPPM
(5) Soit A, B, C, D, E, F, G, H, I, J, K, L, M, N, O, P, Q, R, S, T, V, W - (l'approbation de cette rubrique est réservée à l'Administration)
D 8 BIS/UF : au 01.03.96

ANNEXE 1

FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION

1.1. FINALITES GENERALES

Dans le respect de l'article 7 du décret du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité de formation doit:

- concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire;
- répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale, de tous les milieux socio-économiques et culturels;
- contribuer à répondre à des besoins individuels et collectifs de qualifications, de recyclage, de reconversion.

1.2. FINALITES PARTICULIERES

Cette unité de formation se situe en aval de toute formation à caractère technique pour la maîtrise de l'outil informatique et vise à permettre aux enseignants de cours de langues , à partir des potentialités des didacticiels dédicacés à l'enseignement des langues
de déterminer un plan de formation continuée et :

- de découvrirl'apport de l'outil informatique dans la pratique pédagogique de l'enseignement des langues
- de prendre conscience de l'enjeu économique, culturel et social de l'informatique orientée vers l'apprentissage des langues.
- d'anticiper les mutations de l'enseignement dans un contexte hypermédiatisé et international

- ANNEXE 2

CAPACITES PREALABLES REQUISES

CAPACITES

- Néant

- Conditions d'inscription: posséder un titre pédagogique

ou

assurer une fonction enseignante dans le domaine de l'apprentissage des langues rémunérée par la Communauté française.

ANNEXE 3

RECOMMANDATIONS PARTICULIERES POUR LA CONSTITUTION DE GROUPES

Aucune recommandation particulière

♦ PROGRAMME DES COURS

♦ **<u>En rencontres et séminaires professionnels</u> :**

* en découvrant les potentialités du marché, identifier les outils les plus accessibles (rapport qualité/prix/utilisation performante) dans les domaines :

du CD-ROM d'apprentissage ciblé ou non ciblé;

de didacticiels, logiciels dédicacés à l'apprentissage de la langue ciblée (langue technique, langue des affaires, professionnelle telle la téléphonie ...);

de l'utilisation des systèmes de communication en réseaux , serveurs ou internet

* argumenter sur le plan méthodologique, culturel et économique, en prenant conscience des paramètres suivants;

sur le plan méthodologique

⇒ déterminer les moments, les conditions favorables à cette approche de la didactique des langues ;

⇒ déterminer l'apport de l'image, du son (par le biais des CD)dans une approche thématique (un pays, une technologie, un musée, etc..)

⇒ se poser la question, en tant que formateur, de ses propres relations par rapport à l'intervention d'une technologie répandue dans le public et peu utilisée dans l'enseignement de manière systématique;

⇒ de rechercher des méthodes de travail personnelles ou collectives pour évaluer la valeur pédagogique d'un outil , le niveau de compétences à atteindre pour une utilisation optimale en classe;

⇒ de poser l'importance d'une relation interpersonnelle sur le plan de la communication par le biais d'une langue étrangère (échanges de répliques, par exemple ...) en tenant compte des possiblités d'échanges interindividuels privilégiant le message écrit (réseaux, messageries, internet ..)

sur le plan culturel

⇒ poser le problème de l'universalité de l'information (communication par internet) , son accessibilité en termes d'échanges interculturels;

⇒ de discerner l'apport de l'outil (CD et internet) dans la mise en situation d'échanges entre cultures en tenant compte des différences socio-culturelles des élèves qui lui sont confiés;

⇒ de mesurer l'importance de préparer, en tant qu'enseignant, les élèves au chocs culturels possibles et anticiper l'action éducative à entreprendre;

⇒ d'identifier des méthodes personnelles pour comprendre les rapports culturels qu'entretiennent des producteurs de message avec une langue véhiculaire commerciale telle que l'anglais

sur le plan économique

⇒ identifier les ressources à mettre en oeuvre pour accéder à la plupart des outils disponibles sur le marché;

⇒ identifier l'impact de l'utilisation des CD et des serveurs dans le domaine de la communication commerciale en langue étrangère

<u>laboratoire d'informatique</u>

Mis en situation de découvrir les outils informatique disponibles sur le marché dans l'aide à l'apprentissage des langues,

l'étudiant sera capable :

⇒ d'expérimenter globalement et sommairement les logiciels présentés;

⇒ d'identifier les compétences linguistiques et techniques à mettre en oeuvre pour utiliser le logiciel, le CD ou tout autre outil pour les maîtriser dans une perspective d'efficacité pédagogique ;

⇒ d'établir un plan de formation pour identifier les compétences à acquérir que ce soit sur le plan pédagogique ou technique

⇒ de participer à un forum « INTERNET » sous la guidance d'un chargé de cours, pour prendre conscience de l'enjeu dans le cadre de l'enseignement

FIXATION DES CAPACITES TERMINALES

Pour atteindre le seuil de réussite , l'étudiant doit prouver qu'il possède les compétences suivantes :

* poser des questions élucidantes pour déterminer les compétences qu'il doit mettre en oeuvre pour utiliser les potentialités des outils informatiques disponibles sur le marché
* se positionner, dans le cadre de sa profession d'enseignant, tant sur le plan culturel que pédagogique
* rédiger rapport argumenté sur l'utilisation de l'outil informatique, en identifiant le public, les principes méthodologiques; les enjeux.

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte des paramètres suivants:

⇒ niveau du sens critique

⇒ niveau des concepts mis en jeu (se détacher de la réalité de la classe pour appréhender les enjeux en terme de politique éducative, de démocratisation de l'enseignement,)

⇒ prise en compte dans l'argumentation des paramètres techniques et des ressources disponibles

⇒ niveau de cohérence dans l'argumentation

ANNEXE 6

PROFIL DU (DES) CHARGES DE COURS

Un enseignant et/ou un expert qui par son expérience professionnelle et personnelle manifeste les compétences requises dans le domaine concerné.

ANNEXE

FORMATION CONTINUÉE DES ENSEIGNANTS : UTILISATION DE L'OUTIL INFORMATIQUE DANS L'ENSEIGNEMENT DES LANGUES.
LEFERE
CEPEONS
Code: 98 21 00/ U/ 36 / C1
dossier :1756 U

ANNEXE 4 : PROGRAMME
5e ligne à modifier les "logiciels **dédicacés"** sans doute par **destinés.**

Ce programme est tout à fait muet quant à l'enjeu culturel et social;
sur quelles bases pourra se faire l'argumentation dur le plan méthodologiques, culturel... et le social est cette fois oublié.
Ce dossier me donne l'impression que leurs auteurs attendent que les étudiants leur apportent le contenu du programme.
Le programme reste à construire, à être élaboré.

ANNEXE 5: FIXATION DES CAPACITÉS TERMINALES
Modifier le "degré de maîtrise satisfaisant " par "le degré de maîtrise minimal à atteindre pour réussir."..

Gotovitch

Louise GOTOVITCH
24/09/96

ANNEXE (dossier pédagogique).

Réseau :

PROVINCES ET COMMUNES

Dossier 1756 U

Unité de formation : *Code : 98.21.00.U36C1*

FORMATION CONTINUEE DES ENSEIGNANTS EN LANGUES: UTILISATION DE L'OUTIL INFORMATIQUE DANS L'ENSEIGNEMENT DES LANGUES.

Remarque générale :

Les annexes doivent porter la date du document 8bis correspondant. (A.E.C.F. du 18.11.91 relatif aux dossiers pédagogiques des sections et unités de formation de l'enseignement de promotion sociale de régime 1 tel que modifié par l'A.G.C.F. du 26.04.94).

L'une des finalités particulière énoncée à l'annexe 1 est l'initiation à **l'utilisation de l'outil** informatique comme **moyen pédagogique.** Cela n'apparaît pas dans le programme ni dans les capacités terminales. De plus, partant du "néant" des capacités préalables requises, il y a peu de chance d'arriver à un résultat significatif avec 20 périodes de laboratoire (expérimentation et utilisation de l'outil).

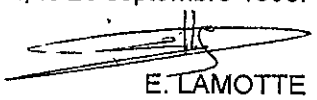
Le titre pédagogique exigé ne devrait-il pas être précisé (domaine "langues") pour répondre à l'intitulé?

Contrairement à ce qu'exige la circulaire PS 319/96-point 1.6.2.8., il n'y a pas de rapport direct entre l'intitulé ("Utilisation de l'outil informatique "), les finalités particulières de l'unité et la le seuil de réussite (" rédiger un rapport " qui est du domaine de l'évaluation des logiciels).
Si le seuil de réussite exige la vérification de savoir-faire dans l'utilisation de l'outil informatique, il faudra ajouter les critères qui serviront à déterminer si le degré de maîtrise atteint est suffisant.

Terminologie :
"dédicacé" est le terme consacré pour qualifier un logiciel "conçu pour"
"progiciel" (= package ou programme d'application) est à préférer à "prologiciel" (voir annexe 6).

Conclusion : A revoir en fonction de la finalité de l'unité. Fait-on de l'évaluation de logiciels pédagogiques ou apprend-on à se servir de l' informatique comme outil pédagogique pour enseigner les langues? Vouloir faire les deux dans la même unité, en 40 périodes, paraît difficile à réaliser si l'on veut rester crédible et efficace.

Vedrin, le 25 septembre 1996.



E. LAMOTTE

ANNEXE (dossier pédagogique).

Réseau :

PROVINCES ET COMMUNES

Dossier 1756 U

Unité de formation : *Code : 98.21.00.U36C1*

FORMATION CONTINUEE DES ENSEIGNANTS EN LANGUES:
UTILISATION DE L'OUTIL INFORMATIQUE DANS L'ENSEIGNEMENT DES LANGUES.

Remarque générale :

Les annexes doivent porter la date du document 8bis correspondant. (A.E.C.F. du 18.11.91 relatif aux dossiers pédagogiques des sections et unités de formation de l'enseignement de promotion sociale de régime 1 tel que modifié par l'A.G.C.F. du 26.04.94).

L'une des finalités particulière énoncée à l'annexe 1 est l'initiation à **l'utilisation de l'outil** informatique comme **moyen pédagogique**. Cela n'apparaît pas dans le programme ni dans les capacités terminales. De plus, partant du "néant" des capacités préalables requises, il y a peu de chance d'arriver à un résultat significatif avec 20 périodes de laboratoire (expérimentation et utilisation de l'outil).

Le titre pédagogique exigé ne devrait-il pas être précisé (domaine "langues") pour répondre à l'intitulé?

Contrairement à ce qu'exige la circulaire PS 319/96-point 1.6.2.8., il n'y a pas de rapport direct entre l'intitulé ("Utilisation de l'outil informatique "), les finalités particulières de l'unité et la le seuil de réussite (" rédiger un rapport " qui est du domaine de l'évaluation des logiciels).
Si le seuil de réussite exige la vérification de savoir-faire dans l'utilisation de l'outil informatique, il faudra ajouter les critères qui serviront à déterminer si le degré de maîtrise atteint est suffisant.

Terminologie :
"dédicacé" est le terme consacré pour qualifier un logiciel "conçu pour"
"progiciel" (= package ou programme d'application) est à préférer à "prologiciel" (voir annexe 6).

Conclusion : A revoir en fonction de la finalité de l'unité. Fait-on de l'évaluation de logiciels pédagogiques ou apprend-on à se servir de l' informatique comme outil pédagogique pour enseigner les langues? Vouloir faire les deux dans la même unité, en 40 périodes, paraît difficile à réaliser si l'on veut rester crédible et efficace.

Vedrin, le 25 septembre 1996.



E. LAMOTTE